REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2009-422 DU 11AOUT 2009

Chargeant Madame Mamata DJAOUGA, Ministre de l'Artisanat et du Tourisme de l'intérim de Monsieur Issifou TAKPARA, Ministre de la Santé pour compter du 21 au 25 juillet 2009.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 29 Mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 Mars 2006 ;

VU le decret N° 2009-260 du 12 juin 2009 Portant composition du Gouvernement.

DECRETE:

<u>Article 1^{er}</u>: Pour compter du **21 au 25 juillet 2009 Madame Mamata DJAOUGA,** Ministre de l'Artisanat et du Tourisme est chargée de l'intérim de **Monsieur Issifou TAKPARA**, Ministre de la Santé.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 11 AOUT 2009

Par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI

<u>AMPLIATIONS</u>: PR 4 - AN 4 - CS 2 - CC 2 - CES 2 - HAAC 2 - HCJ 2- SGG 4 - MINISTERES 30 - J.O. 1